

■ personnes à mobilité réduite

«Service vivre mieux» propose le transport

L'ASSOCIATION ASVM (association services vivre mieux), déclarée loi 1901, diversifie son activité. En effet, dans le cadre de l'aide à domicile et grâce à l'agrément qualité, la direction départementale du travail et de la formation professionnelle, a autorisé l'association à se lancer dans le transport de personnes. Pour promouvoir ce nouveau service, ASVM, exposait hier son nouveau véhicule, de « transport de personnes à mobilité réduite » (TPMR), sur le port en face de la mairie.

Ce véhicule, est équipé pour recevoir un fauteuil roulant et trois personnes valides ou semi-valides. Le service est accessible a toutes personnes qu'elles soient handicapés ou non à la seule condition « qu'elles soient clientes de l'association et bénéficie déjà du panel de service, c'est ce qui nous distingue d'une compagnie de transport » explique M. Larrieu, président de l'association, qui précise également « que c'est moins cher que le taxi ». Le règlement peut-être



M^{lle} Larrieu de l'association Service vivre mieux présente le nouveau véhicule, de « transport de personnes à mobilité réduite ».

(Photo A. B.)

effectué par l'APA (aide aux personnes âgées), la PCH (pension compensatoire handicapés), les chèques transport du conseil général ou par règlement direct. Dans le cadre du transport sanitaire le client est pris en charge par la sécurité sociale.

« Pour le moment, nous

n'avons qu'un véhicule, mais nous avons le droit d'en avoir autant que nous le souhaitons, nous allons donc voir, en fonction de la demande pour éventuellement en augmenter le nombre », ajoute M. Larrieu. Voilà un nouveau service qui fait déjà grincer des dents les chauffeurs de taxi sanaryens, lesquels sont

artisans, donc titulaires d'un examen médical et professionnel, soumis aux charges sociales et dont les tarifs sont imposés par le préfet.

A. B.

Savoir +

■ Rens. ASVM, 3 impasse de l'enclos, placette du théâtre Galli. Tél. 04 94 34 68 84.